URL :http://www.actu.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

► 2 janvier 2023 - 05:46

> Version en ligne

Essonne : le Département signe un contrat local de sécurité avec l'État, de quoi s'agit-il ?

Réunis en séance plénière le 12 décembre 2022, les conseillers départementaux de l'Essonne ont approuvé la signature d'un contrat local de sécurité liant le Département et l'État.

Illustration – Deux policiers à moto précèdent le cortège d'une manifestation à Evry-Courcouronnes (Essonne) le 29 novembre 2022 (©T.F. / Actu Essonne)

Le 12 décembre 2022, l'Essonne est devenu le **premier département de France** à signer un **contrat local de sécurité avec l'État.** Portant sur **5 ans,** ce contrat, habituellement conclu avec des agglomérations, vise à **renforcer la coopération** avec la **préfecture** et les **forces de sécurité intérieure**, afin d'**améliorer** conjointement la **sécurité** et la **tranquillité** des **Essonniens**.
Une collaboration déjà en œuvre

Les services de l'État et la collectivité n'ont pas attendu la signature de ce **partenariat** pour collaborer.

C'est déjà le cas notamment sur des problématiques diverses comme la **lutte contre les violences intrafamiliales**, les postes de **médiateurs dans les collèges**, la création en 2021 d'un poste départemental de contrôle ou encore la mise en place des **intervenants sociaux** en commissariat et brigades de gendarmerie.

« Ce contrat ne constitue pas un satisfecit sur les effectifs de police et de gendarmerie, ni sur le niveau de sécurité publique du département, qui relèvent de l'État », a souligné Alexandre Touzet, **vice-président en charge de la sécurité**, lors de la présentation de la délibération en séance plénière le 12 décembre.
Un diagnostic commun « essentiel pour agir »

Ce document qui devrait être signé au début de l'année 2023, comporte un **diagnostic partagé** dans les domaines de la sécurité intérieure, de la justice, de la prévention de la délinquance, de la sécurité dans les transports, de l'éducation et de la lutte contre la radicalisation et le séparatisme.

Un partage des données et un **approfondissement des connaissances** de ces phénomènes qui est « essentiel » pour Alexandre Touzet afin « d'agir de concert, apporter les réponses le plus précises possible et surtout pouvoir les évaluer ».

Ce contrat local de sécurité intègre également de nouveaux engagements comuns comme le déploiement de dispositifs pour **améliorer l'attractivité du territoire pour les policiers et les gendarmes** : 10 logements par an fléchés pour les fonctionnaires de police, bourse d'emplois pour faciliter l'accès au travail pour les conjoints, aide pour trouver un médecin traitant.
Vidéos : en ce moment sur Actu Renforcement des dispositifs de vidéoprotection

Avec cet accord Département – État, l'accent sera aussi mis sur le **renforcement des dispositifs de vidéoprotection.**

Il s'agit notamment du **visionnage en direct** des images du poste départemental de contrôle par les différents services de police et de gendarmerie.

Il est par ailleurs envisagé la création d'un syndicat mixte qui permettrait à l'ensemble des communes volontaires d'être raccordées à un **centre de supervision unique.**

En 2021, le Département de l'Essonne s'est doté d'un outil central de gestion opérationnelle de la vidéoprotection (©T.F. / Actu Essonne)

« Dans certaines communes équipées de caméra de surveillance, les images sont uniquement enregistrées ou parfois visionnées en direct, mais uniquement en journée », a rappelé **Alexandre Touzet.**

De leur côté, les municipalités confrontées aux **problématiques de dépôts sauvages** pourraient par ailleurs bénéficier d'une mise à disposition des deux dispositifs nomades de vidéoprotection par le groupement de gendarmerie de l'Essonne.
La prévention spécialisée seront votée dans six mois

De son côté, le **groupe minoritaire Naturellement l'Essonne** s'est abstenu lors du vote de la délibération.

Rappelant le phénomène de rixe qui concerne particulièrement le territoire essonnien, lors d'une autre délibération portant sur la prévention spécialisée, les deux conseillers départementaux **Olivier Thomas** et **Frédéric Petitta** ont souligné la nécessité de donner « plus de moyens » à cette politique alors que « les phénomènes d'ultra-violence s'accroissent ».

Un amendement avait été déposé en ce sens, avant d'être retiré. Et pour cause, la question du périmètre et ainsi que des moyens alloués à la **prévention spécialisée**, sera tranchée dans six mois. D'ici là, les discussions entre la majorité et la minorité vont se poursuivre.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu Essonne dans l'espace Mon Actu . En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.